



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction interdépartementale  
des routes Ouest

Rennes, le 3 juillet 2020

Service Entretien et Modernisation du réseau

Le directeur interdépartemental des routes Ouest

à

**Affaire suivie par :** Alain Carmouët

Monsieur le président de l'Autorité  
environnementale  
Ministère de la transition écologique et solidaire  
Conseil général de l'Environnement et du  
Développement durable  
92055 La Défense Cedex

**Objet :** RN 844 – périphérique de Nantes – shunt de la Porte d'Ar Mor  
Recours gracieux relatif à la décision n° F-052-20-C-0040 du 5 mai 2020

**PJ :**

- Rapport complémentaire au dossier cas par cas n° F-052-20-C-0040
- Dossier cas par cas actualisé
- Note du CEREMA (bruit)
- Courrier de la DDTM de Loire-Atlantique (eau)

Monsieur le président,

Par décision visée en objet, vous avez demandé que le projet de création d'un shunt sur l'échangeur de la porte d'Ar Mor du périphérique de Nantes soit soumis à évaluation environnementale.

Compte-tenu du caractère modeste de cet aménagement, de son insertion dans un tissu urbain et routier dense, de son faible impact environnemental et de l'urgence à traiter les problèmes de congestion et de sécurité sur cet échangeur du périphérique, je vous adresse le présent recours gracieux.

J'apporte dans la note jointe un certain nombre de réponses manquantes ou qui n'étaient pas suffisamment explicites dans le dossier d'examen au cas par cas qui vous avait été envoyé le 1<sup>er</sup> avril dernier.

Enfin, je resitue ce projet dans une démarche plus globale à laquelle il contribue localement, portée par l'État et Nantes Métropole, visant à améliorer les conditions de mobilité sur l'agglomération et à réduire l'impact des déplacements sur l'environnement et la santé humaine.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'assurance de ma considération respectueuse.

Le directeur interdépartemental des routes Ouest

Frédéric Lechelon